

Décision

Générale

colonial

Décision n° 582 accordant une permission de quinze jours à Mlle Eliazarian.

n° 582

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
1 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 1136 du 18 octobre 1949

Vu la demande de permission d'absence de Mlle Eliazarian en date du 24 avril 1950: Vu avis favorable du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission de quinze jours, à solde entière, est accordée à Mlle Eliazarian, secrétaire dactylographe de 3e catégorie, en service aux travaux publics. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.